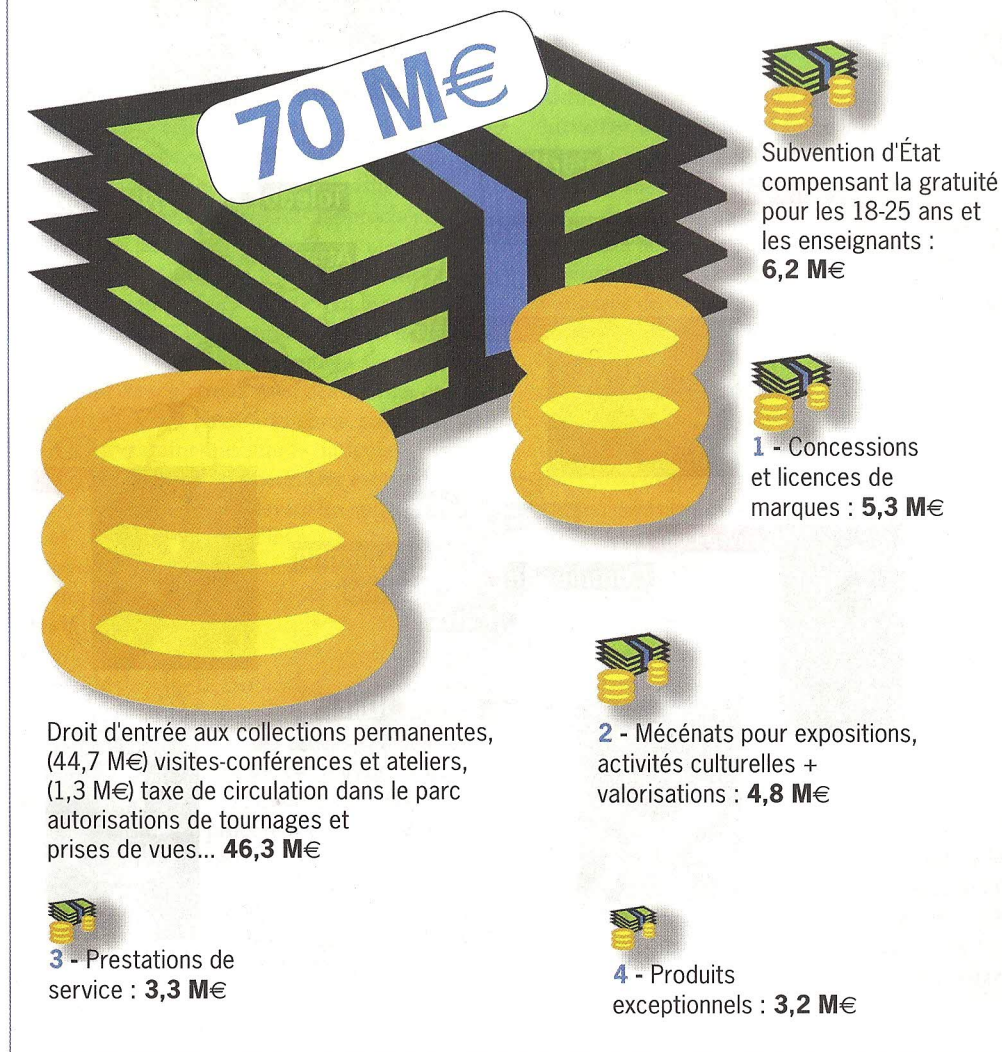


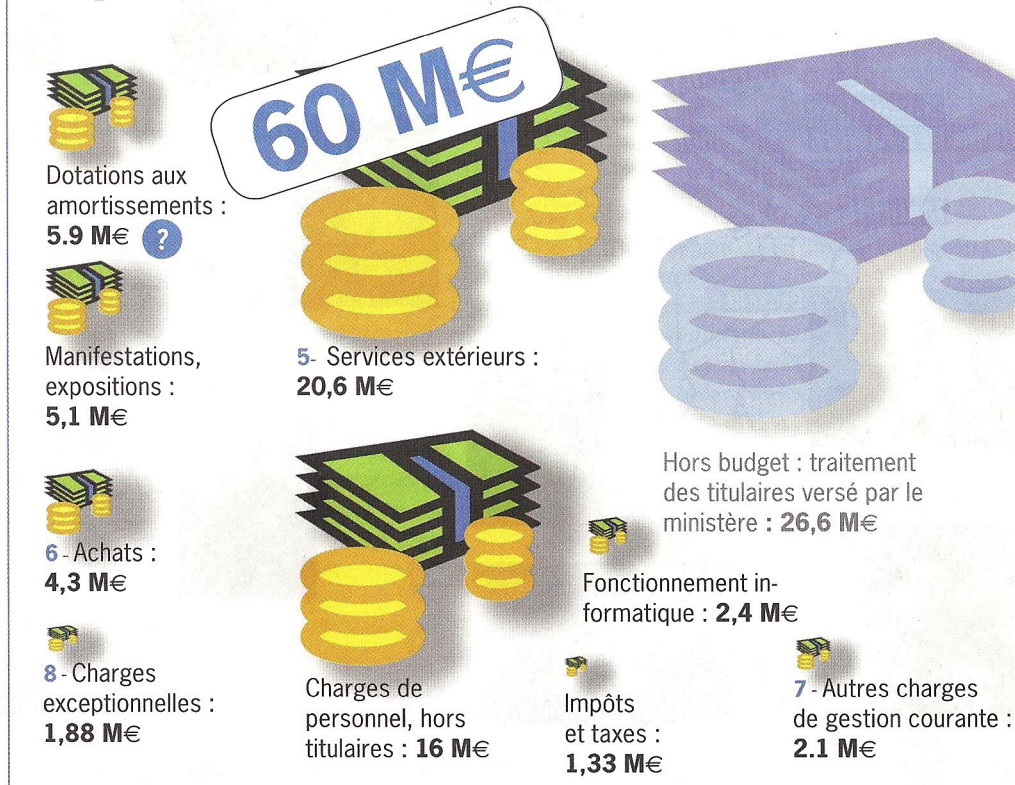
Recettes de fonctionnement



1 - Redevances des concessions commerciales sur le domaine et des licences de marques (4,4 M€), redevances de logements...
2 - Mécénat et legs (65%), valorisations de contreparties aux mécènes (18%), valorisation des échanges de marchandise (espace publicitaire) (17%)
3 - Locations diverses, mise à disposition de personnel facturée lors des locations

d'espaces et des spectacles CVS, frais de port facturés aux clients (boutique en ligne)...
4 - Amortissement de subventions d'État (3,1 M€), vente de véhicules et mobilier...
5 - Centre d'appel, locations mobilières, travaux d'entretien et réparations, études, documentation... Honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports, frais de missions, réceptions,

Dépenses de fonctionnement



Excédent

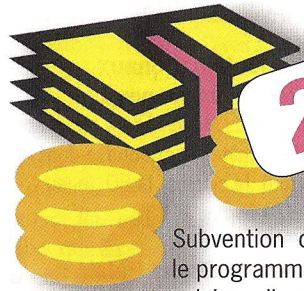


frais postaux et télécoms, conférenciers, nettoyage, audioguides, formation...
6 - Fournitures administratives, petit équipement, fournitures pour services des jardins, linge, vêtements de travail, eau, gaz, électricité...
7 - Compensation versée à CVS sur ventes de Passeport incluant les Grandes Eaux, cotisation Intermusées, gratifications stagiaires...

8 - Subventions CRCV, CMBV, CVA, CVS (1,6 M€), opérations de gestion.

? Constatation comptable de la dépréciation due à l'usure des équipements et à leur obsolescence.

Recettes d'investissement



23 M€

Subvention du ministère pour le programme de travaux du schéma directeur : 19,2 M€

Mécénat pour travaux : 2 M€

Mécénat pour acquisition d'oeuvres et restauration des collections : 1,6 M€

Capacité d'autofinancement

13 M€



? CAF (capacité d'autofinancement) : correspond à la faculté de l'établissement de pouvoir se financer lui-même, grâce à sa propre activité... à sa propre exploitation. Ici la CAF résulte d'un calcul intégrant le montant des excédents (10 M€) et les dotations aux amortissements et provisions (3 M€).

Prélèvement sur fonds de roulement

26 M€



? Prélèvement sur les disponibilités financières mobilisables de l'établissement (fonds de roulement). Cette opération comptable permet, ajoutée à la CAF, de couvrir la totalité des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement



62 M€

Investissements pour travaux : 38,8 M€

Acquisitions d'oeuvres : 2 M€



Investissements pour restauration des collections : 4,9 M€



1 - Investissement courant : 16,1 M€

1 - Agencements et aménagements de terrains, installations techniques, matériels techniques et agricoles, outillages, entretien et réparation sur immeubles, mobilier, matériel informatique, cheptel...